



VILLE DE BRIARE

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable 2025

Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

[anteagroup.fr](https://www.anteagroup.fr)



Rappel réglementaire : Qu'est-ce qu'un RPQS ?

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service : C'est un rapport public, produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée et d'en suivre l'évolution.



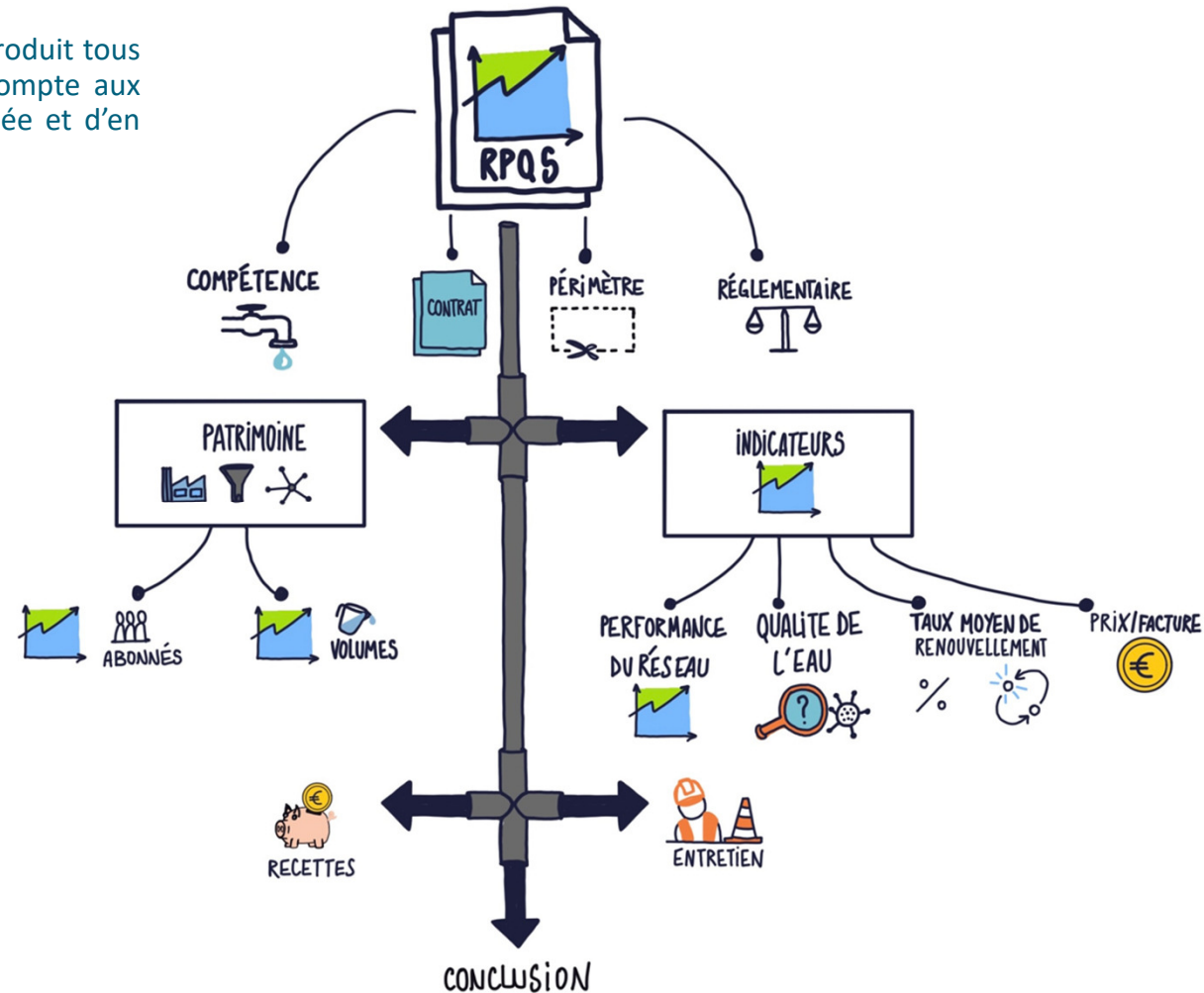
Une obligation réglementaire imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2224-5)



Son contenu est déterminé réglementairement par le Décret n°2007-675 du 2 mai 2007, modifié par le Décret du 2 décembre 2013



Le RPQS et le Rapport Annuel du Délégué (RAD) :
2 documents A NE PAS CONFONDRE



Caractéristiques techniques du service public

• Formation du contrat :



- Service public d'eau potable délégué à l'entreprise SUEZ
- Contrat d'une durée de 12 ans (du 01/04/2017 au 31/03/2027)
- 1 avenant au contrat le 08/04/2022 (Respect des principes de la République)

• Missions du délégataire



- L'exploitation, l'entretien, la surveillance, les réparations de l'ensemble des ouvrages du service d'eau potable mis à disposition par la Collectivité : captage, forage, usine de production, ouvrage de transport, stockage et distribution d'eau potable
- Réalisation des travaux définis par le présent contrat
- Les relations avec les usagers
- La gestion des impayés



Caractéristiques techniques du service



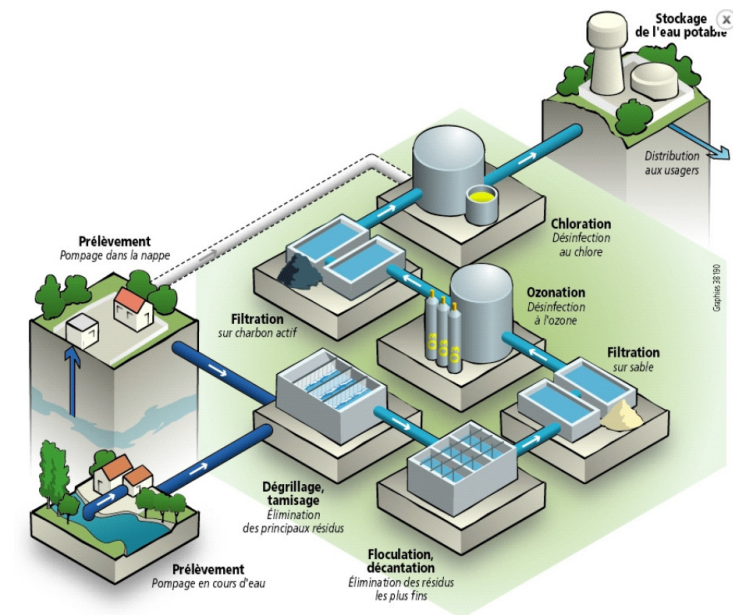
➤ Estimation de la population desservie (D101.0)

L'estimation de la population desservie par le service public d'eau potable est de 5 113 habitants sur l'ensemble du territoire communal.

➤ Patrimoine du service

Le service dispose de :

- 2 forages (Forage 2 pour 2 160 m³/j et Forage 3 pour 2 880 m³/j)
- La station de traitement des Vignes (traitement au chlore gazeux)
- 2 réservoirs (Le Pavillon 1 000 m³ + la Plaine 500 m³)
- 1 surpresseur Vaugereau (sans bête de stockage) et 1 surpresseur Beauval (avec une bête de stockage de 180 m³)
- 86 km de réseaux (et 7 compteurs de sectorisation)



Understanding today.
Improving tomorrow.

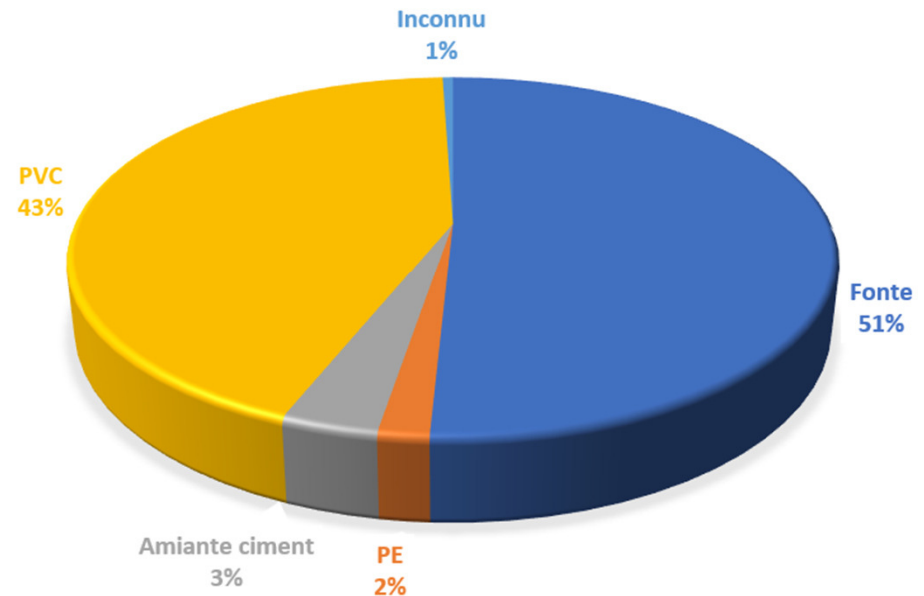


Caractéristiques techniques du service public

➤ Le réseau de distribution

Linéaire de canalisation par matériau (ml)	2025
Fonte	43 683
PE	1 569
Amiante ciment	2 988
PVC	37 302
Inconnu	447
Total	85 989

REPARTITION DU LINEAIRE PAR MATERIAU



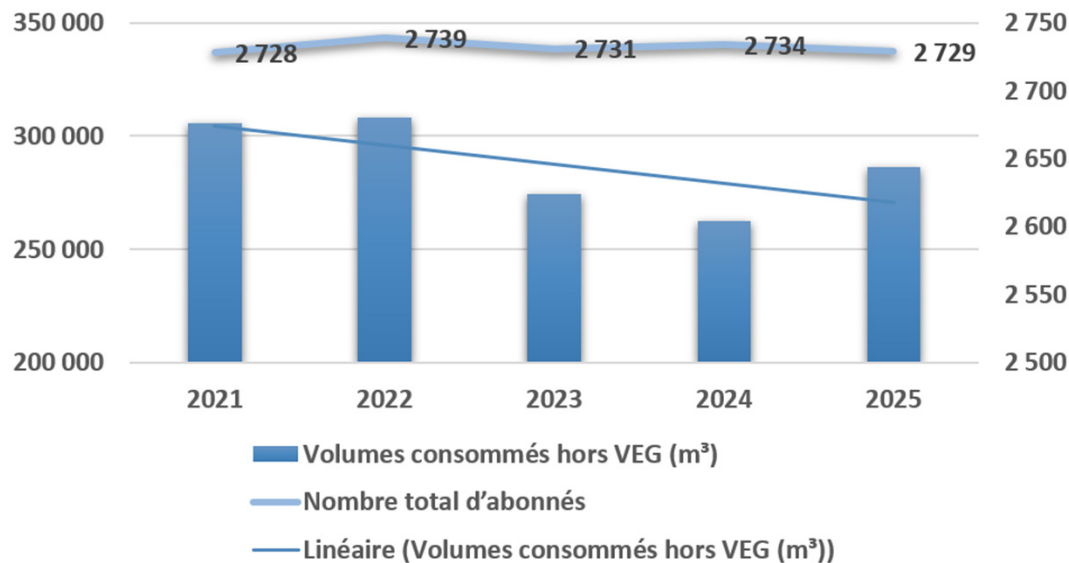


Caractéristiques techniques du service public

➤ Les assiettes de facturation

Assiettes de facturation	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre total d'abonnés	2 735	2 728	2 739	2 731	2 734	2 729
Volumes consommés hors VEG (m³)	301 400	305 594	308 357	274 168	262 618	286 577

Assiettes de facturation



Légère diminution du nombre d'abonnés (-0,2%) et augmentation du volume vendu (+9%)

Tendance à la baisse des consommations depuis 5 ans

Dont 5 gros consommateurs :

- 3 abonnés entre 3 000 m³ et 6 000 m³ pour un total de 13 267 m³
- 2 abonnés > 6 000 m³ pour un total de 39 898 m³

Caractéristiques techniques du service public

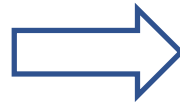
➤ Volumes mis en distribution

Volumes	2021	2022	2023	2024	2025
Volumes produits	387 973	351 168	304 743	337 677	324 744
Volumes importés	15 277	20 920	17 151	21 319	18 838
Volumes exportés	1 508	1 039	4 092	1 476	3 053
Volumes mis en distribution	401 742	371 049	317 802	357 520	340 529

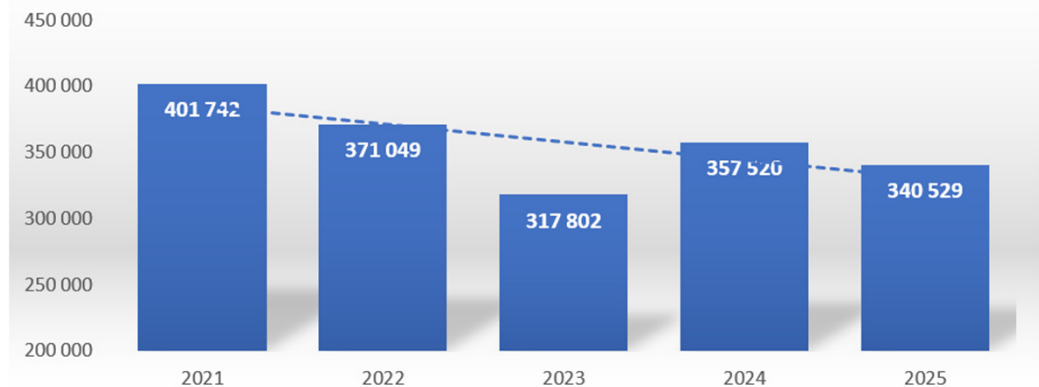
Les volumes exportés sont comptabilisés par un débitmètre installé chemin de la Crépinière en limite des communes de Briare et Gien.

Diminution du volume mis en distribution de 5% par rapport à 2024

Tendance à la baisse des volumes mis en distribution sur les 5 dernières années



Volumes mis en distribution



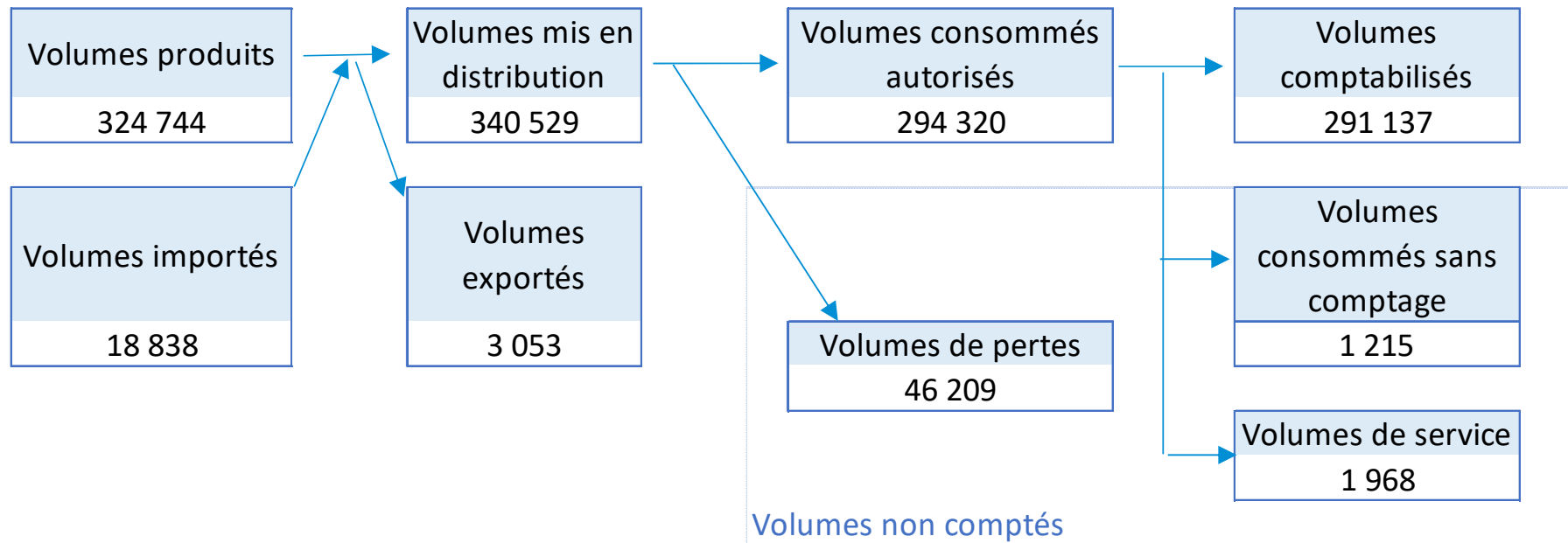
Understanding today.
Improving tomorrow.



Indicateurs de performance



✓ Schéma du rendement de réseau



Rappel pertes 2024 = 54 198 m3



Indicateurs de performance

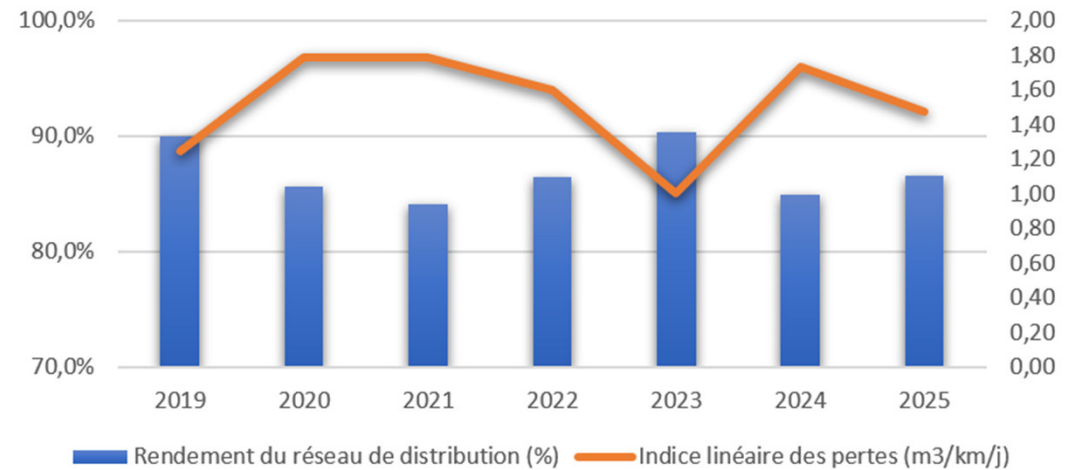


➤ Performances du réseau (P104.3 et P106.3)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Rendement du réseau de distribution (%)	90,0%	85,6%	84,1%	86,5%	90,3%	84,9%	86,6%
Indice linéaire des pertes (m3/km/j)	1,25	1,79	1,79	1,60	1,00	1,73	1,47

En 2025, le rendement de réseau s'est amélioré +1,7 points.
Cette amélioration s'explique par le maintien d'une recherche active de fuite avec 20 fuites réparées sur l'exercice 2025.

Rapport entre ILP et Rendement du réseau





Indicateurs de performance



➤ Qualité de l'eau

Qualité de l'eau	Nb de prélèvements réalisés	Nb de non-conformité	% de conformité
Paramètres bactériologiques	18	0	100,0%
Paramètres physico-chimiques	28	0	100,0%

L'eau distribuée est de bonne qualité sur les 2 paramètres.



Indicateurs de performance



➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est estimé à 110 par le Délégué. (le détail est présenté en annexe).

➤ Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)

Le taux moyen de renouvellement de réseau est de 0 % en 2025. En effet il n'y a pas eu de renouvellement de réseaux sur les cinq dernières années.

➤ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

L'existence de l'arrêté préfectoral permet de confirmer cet indice à 60 %

PRIX/FACTURE



Tarification et recettes



➤ Fixation des tarifs en vigueur

Le tarif est constitué :

- d'une part qui revient à la collectivité. L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Collectivité.
- d'une part qui revient à l'exploitant. Les tarifs sont fixés par le contrat et indexés par application aux tarifs de base d'un coefficient de révision dont la formule est également contractuelle.
- d'une part revenant aux autres organismes (Agence de l'Eau).

➤ Prix du service de l'Eau Potable

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une estimation.

PRIX/FACTURE



Tarification et recettes



➤ Prix du service d'Eau Potable

	Désignation	janv-21	janv-22	janv-23	janv-24	janv-25	janv-26
Part de l'exploitant	Part fixe (€HT/an)	32,16 €	33,42 €	36,29 €	37,61 €	38,07 €	37,88 €
	Part variable (€HT/m³)	1,2717 €	1,3213 €	1,4351 €	1,4871 €	1,5052 €	1,4980 €
Part de la collectivité	Part fixe (€HT/an)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Part variable (€HT/m³)	0,2320 €	0,2320 €	0,2320 €	0,2320 €	0,2320 €	0,2320 €
Redevances et taxes	Redevance lutte contre la pollution (€HT/m³)	0,2300 €	0,2300 €	0,2300 €	0,2300 €		
	Redevance Préservation de la ressource (€HT/m³)	0,0500 €	0,0450 €	0,0400 €	0,0300 €	0,0250 €	0,0250 €
	Redevance Consommation (€HT/m³)					0,3300 €	0,3200 €
	redevance Performance (€HT/m³)					0,0200 €	0,0410 €
	TVA	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%	5,50%

- Pour rappel, Réforme des redevances Agence de l'eau depuis 2025 (suppression de la redevance « pollution » et ajout des redevances « Consommation » et « Performance »)
- Pas de part abonnement concernant la collectivité.
- Les tarifs du délégataire sont encadrés par la formule contractuelle de révision des prix (le coefficient d'actualisation a légèrement fait diminuer les tarifs)

PRIX/FACTURE



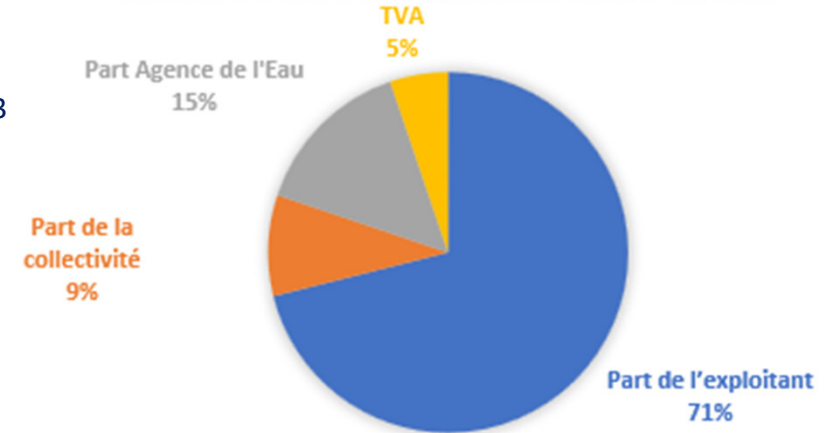
Tarification et recettes

➤ Prix TTC du service – Prix au m³ pour une facture de 120 m³

Facture 120 m ³	janv-22	janv-23	janv-24	janv-25	janv-26
Abonnement	33,42 €	36,29 €	37,61 €	38,07 €	37,88 €
Part variable	158,56 €	172,21 €	178,45 €	180,62 €	179,76 €
Part de l'exploitant	191,98 €	208,50 €	216,06 €	218,69 €	217,64 €
Abonnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Part variable	27,84 €	27,84 €	27,84 €	27,84 €	27,84 €
Part de la collectivité	27,84 €	27,84 €	27,84 €	27,84 €	27,84 €
Redevance lutte contre la pollution	27,60 €	27,60 €	27,60 €	0,00 €	0,00 €
Redevance Préservation de la ressource	5,40 €	4,80 €	3,60 €	3,00 €	3,00 €
Redevance Consommation				39,60 €	38,40 €
Redevance Performance				2,40 €	4,92 €
Total HT	252,82 €	268,74 €	275,10 €	291,53 €	291,80 €
TVA	13,90 €	14,78 €	15,13 €	16,03 €	16,05 €
Total TTC	266,72 €	283,52 €	290,23 €	307,57 €	307,85 €
Total TTC au m³ pour 120 m³	2,22 €	2,36 €	2,42 €	2,56 €	2,57 €

Le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2026 est de 2,57 € TTC/m³
pour une facture type 120 m³.

REPARTITION D'UNE FACTURE 120 M3



TOTAL TTC / M3 (FACTURE 120 M3)





Tarification et recettes



➤ Recettes d'exploitation

✓ Recettes de la Collectivité

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 24-25
Recettes liées à la vente d'eau	71 919,62 €	71 712,22 €	64 881,21 €	70 016,19 €	58 735,07 €	61 606,36 €	
Autres produits exceptionnels	15 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
TOTAL	86 919,62 €	76 712,22 €	69 881,21 €	75 016,19 €	63 735,07 €	66 606,36 €	4,51%

Les autres produits exceptionnels concernent la redevance pour frais de contrôle du délégataire de 5 000 €/an (pour rappel, l'exercice 2020 comprenait le rattrapage des exercices 2018, 2019 et 2020).

✓ Recettes de l'Exploitant

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 24-25
Recettes liées à la vente d'eau	501 919 €	491 561 €	558 766 €	482 401 €	503 265 €	539 602 €	
Travaux attribués à titre exclusif	699,00 €	2 215,00 €	15 027,00 €	1 879,00 €	1 508,00 €	9 371,00 €	
Produits accessoires	19 912,00 €	26 739,00 €	33 506,00 €	29 230,00 €	42 637,00 €	46 616,00 €	
TOTAL RECETTES	522 530,00 €	520 515,00 €	607 299,00 €	513 510,00 €	547 410,00 €	595 589,00 €	8,80%

Recettes liées aux travaux attribués à titre exclusif = recettes concernant les travaux de branchements.

Recettes liées aux produits et accessoires = recettes concernant les prestations liées au règlement du service



Gestion financière



➤ L'encaissement et le recouvrement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires TTC hors travaux N-1	NC	NC	698 761,78 €	755 461,21 €	669 466,59 €	705 255,12 €
Montant des impayés (€ TTC)	NC	NC	19 353,51 €	30 090,60 €	22 191,15 €	22 889,61 €
Taux d'impayés (%)	1,90%	2,64%	2,77%	3,98%	3,31%	3,25%

Le taux d'impayés se situe au niveau de la moyenne nationale (3,28% en 2024)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Créances irrécouvrables (€)	13 254,90 €	14 658,55 €	12 646,75 €	12 698,53 €	13 960,13 €	14 550,88 €
Taux de créances irrécouvrables (%)	1,88%	2,10%	1,67%	1,90%	1,98%	1,90%

➤ Montant des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (P109.0)

Sur l'exercice 2025, il n'y a pas eu d'abandon de créances



Travaux d'exploitation réalisés par le délégataire



✓ Interventions sur les installations en 2025 :

- Nettoyage annuel des réservoirs et surpresseurs
- 6 interventions en astreinte (13 en 2024)
- Contrôles réglementaires sur les équipements électriques et de levage

✓ Interventions sur le réseau en 2025 :

- 2 branchements neufs (1 en 2024)
- 2 renouvellements de branchements (2 en 2024)
- 42 kms de réseau ayant fait l'objet de recherches de fuites (111 km en 2024)
- 13 interventions en astreinte (7 en 2024)
- 10 réparations de fuites sur branchements (10 en 2024)
- 16 réparations de fuites sur réseau (6 en 2024)
- 64 compteurs renouvelés (13 en 2024)



Renouvellements d'équipements



BRIARE EAU	Période	Montant
Report solde N-1		131 073,30 €
Somme affectée au fonds	2025	57 592,74 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE LA PLAINE (Briare)-RVT-Vannes (*4)		39 542,61 €
RV COMPTEURS DC BRIARE		31 069,24 €
BRIARE--RVT-Branchement ordinaire		4 286,94 €
BRIARE-RESERVOIR DU PAVILLON (Briare)-RVT-Analyseur de Chlore		1 258,91 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE BEAUVAL (Briare)-RVT-Ensemble Chloration		982,89 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE BEAUVAL (Briare)-RVT-Compteur hydraulique DN 80		328,39 €
BRIARE-CPT SECTO BD BUYSER (Briare)-RVT-Télésurveillance		787,90 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE BEAUVAL (Briare)-RVT-DEB-SEC-APM346		1 943,78 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE LA PLAINE (Briare)-RVT-Stabilisateur de pression amont à cde électrique		2 801,36 €
BRIARE-RESERVOIR DU PAVILLON (Briare)-RVT-Débitmètre de Sectorisation		1 059,00 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE BEAUVAL (Briare)-RVT-Hydro-éjecteur		764,47 €
BRIARE-USINE VIGNES BRIARE-RVT-Hydro-éjecteur 3		546,05 €
BRIARE-SURPRESSEUR DE VAUGEREAU (Briare)-RVT-DEB-SEC-APM347		2 016,05 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE BEAUVAL (Briare)-RVT-Pompe surpression Chlore		309,01 €
BRIARE-SURPRESSEUR DE VAUGEREAU (Briare)-RVT-Chauffage		684,05 €
BRIARE-RESERVOIR DU PAVILLON (Briare)-RVT-Télétransmission		2 177,65 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE BEAUVAL (Briare)-RVT-Stabilisateur de pression amont à cde électrique		1 869,22 €
BRIARE-RESERVOIR - SURPRESSEUR DE BEAUVAL (Briare)-RVT-Niveau de bêche		340,74 €
Somme totale imputée au fonds		92 768,26 €
Solde du fonds (reporté en n+1)		95 897,77 €

Les équipements sont renouvelés dans le cadre d'un fonds de renouvellement avec une dotation annuelle.

Ces équipements ont été renouvelés sur l'exercice 2025 pour un montant total de 92 768,26€

Le solde du compte de renouvellement est de 95 897,77€ au 31/12/2025 et sera reporté sur l'exercice 2026

Understanding today.
Improving tomorrow.



Les propositions d'amélioration

Site / sujet	Description / action à engager	Echéance
Renouvellement des canalisations	Réalisation d'un plan de renouvellement de canalisations pluriannuel, à adapter en fonction des priorités et des projets de voirie de la collectivité. Plusieurs priorités sont déjà identifiées suite à de nombreuses fuites pouvant impacter le rendement de réseau et la continuité de service (rue des Vergers, traversée pont Quai du Baraban, secteur de la Thiau, Route de Gien).	2026-2040
Non-conformité CVM	Suite aux analyses CVM réalisées dans le cadre du Schéma Directeur Eau Potable engagé par la CCBLP, des actions doivent être mises en œuvre en différents points de la commune (purgés automatiques, renouvellement de canalisations) : - La Grande Chatre - La Massicoterie	2026 - 2027
Station des vignes	Prévoir le comblement de l'ancien forage F1 (Obligation de l'arrêté de 2003 et recommandation du cabinet ASTREE chargé de l'étude de vulnérabilité des forages. Estimation budgétaire : 15 000 € HT Ces travaux sont à la charge de la collectivité.	2027 - 2040
Réservoir / surpresseur de La Plaine + Station des vignes	Réalisation d'un diagnostic génie civil.	2027 - 2040
Réservoir du Pavillon	Continuité des travaux de réhabilitation : Cuve : traitement des fissures, réfection du revêtement, réfection des canalisations Devis I2E : 165 932,70 € HT Continuité de service : mise en place d'un surpresseur mobile avec bache de stockage. Estimation budgétaire : 20 000 € HT Revêtement extérieur : traitement des fissures, réparation des bétons Estimation budgétaire : 53 872 € HT Ces travaux sont à la charge de la collectivité.	2027 - 2040

Annexe 1

Détail de l'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux



Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

anteagroup.fr

Barème	Intitulé	2025
	PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)	
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux	10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
	PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)	
10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution	10
5	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5
15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	15
	PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)	
10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;	10
10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;	10
10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;	10
10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;	10
10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;	10
10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;	10
10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans) ;	0
5	existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5
		110

Annexe 2

Note d'information de l'Agence de l'eau



Antea Group

Understanding today.
Improving tomorrow.

[anteagroup.fr](https://www.anteagroup.fr)

Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2025 varie de **5,07 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,71 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive

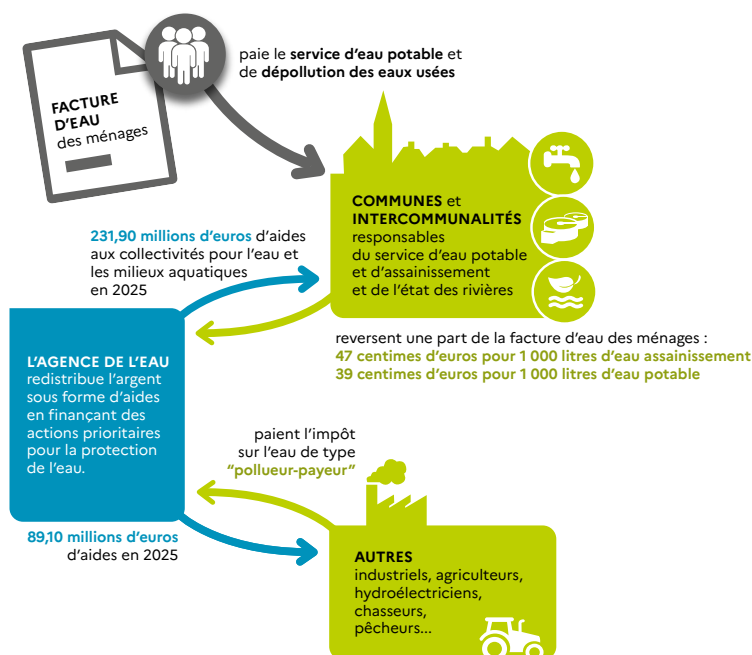
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

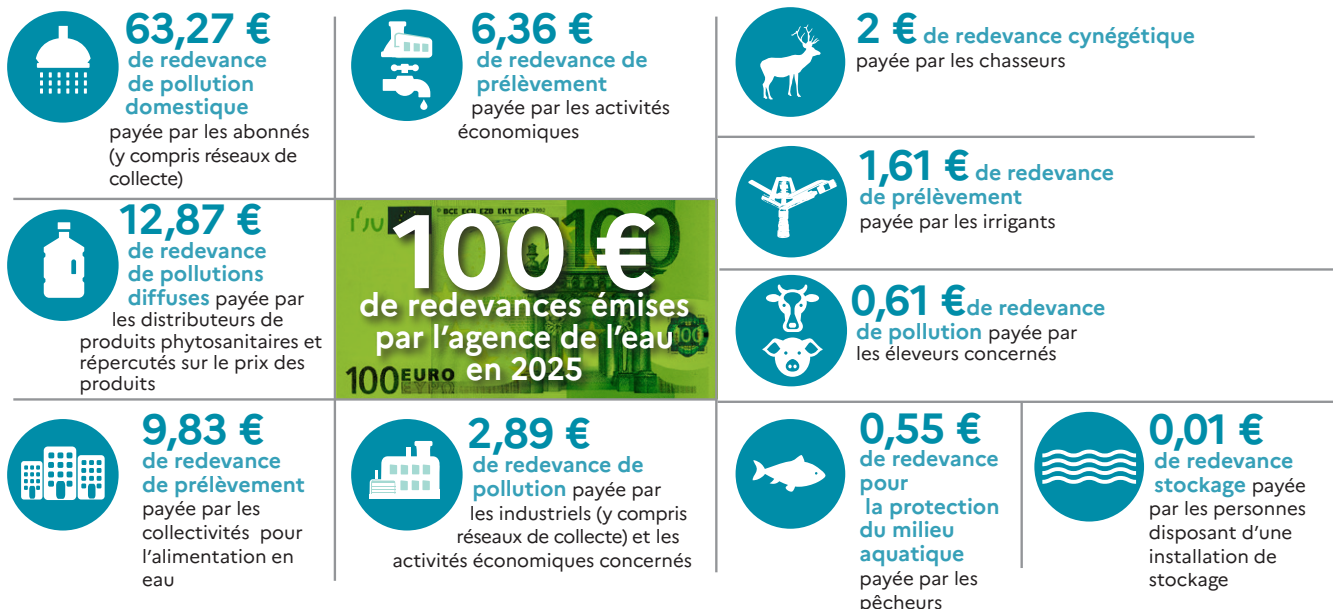
Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20260928-2026-099-A
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 371,3 millions d'euros, dont plus de 271,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : les contributions versées à l'Office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais poitevin (EPMP), les dépenses liées au fonctionnement de l'agence de l'eau dont la surveillance au titre des directives européennes...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ?

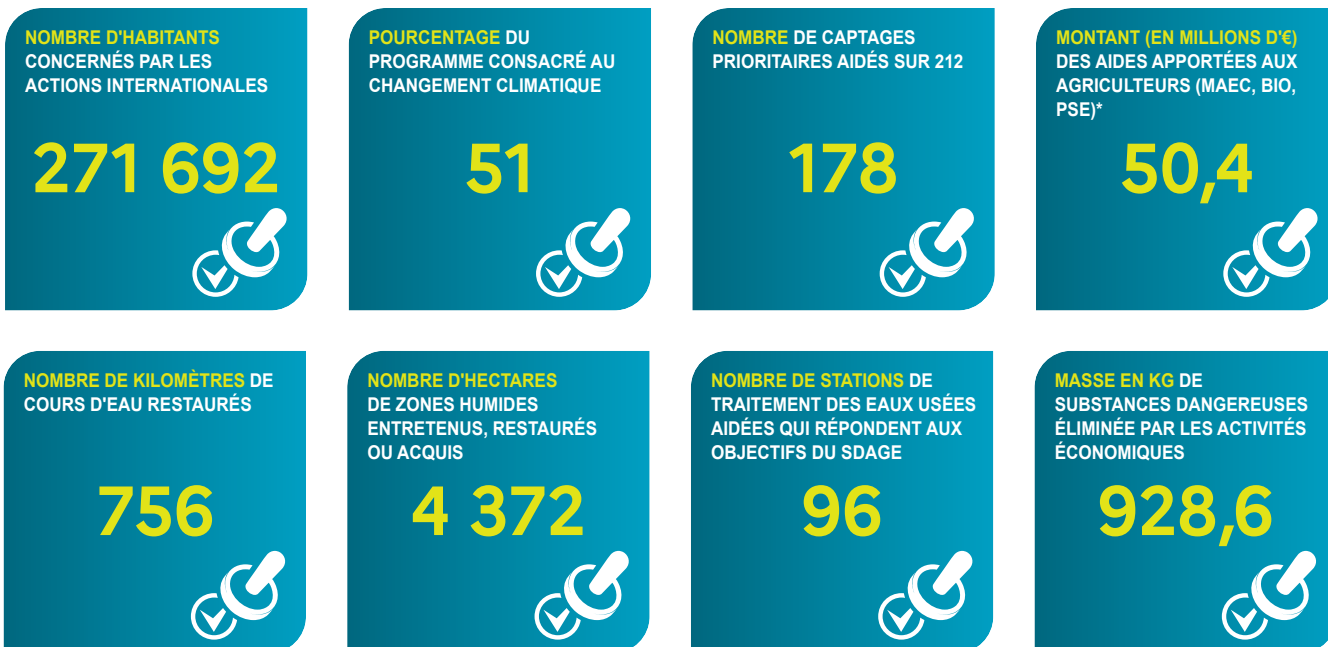
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Loire-Bretagne.



ACTES PRIORITAIRES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

3 903 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 321 millions d'euros d'aides. 229 projets ont bénéficié de fonds d'État gérés par l'agence de l'eau pour un montant de plus de 14 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 163 millions d'euros, soit **51 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

L'ACCORD DE TERRITOIRE

Dans le cadre de sa politique de l'eau au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

L'« Accord de territoire » se substitue aux anciens contrats territoriaux et accords de programmation ou de résilience.

Ce nouvel outil simplifié constitue le support privilégié pour la mise en œuvre des programmes d'actions, d'une durée de 3 ans, adaptés aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

Il mobilise des moyens financiers dédiés et incitatifs.

La mise en œuvre d'un « Accord de territoire » repose sur les conditions suivantes :

- des actions relevant d'un enjeu prioritaire du 12^e programme d'intervention ;
- un périmètre adapté et pertinent ;
- des objectifs de résultats à atteindre ;
- un programme d'actions prévisionnel.

Certains dispositifs d'aide du 12^e programme ne sont accessibles que via un « Accord de territoire » ou bénéficient de majorations grâce à celui-ci.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Accusé de réception en préfecture
N° 20260928-2026-069-1
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

1A rue Romain Rolland • CS 16339
22000 SAINT BRIEUC CEDEX 1
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

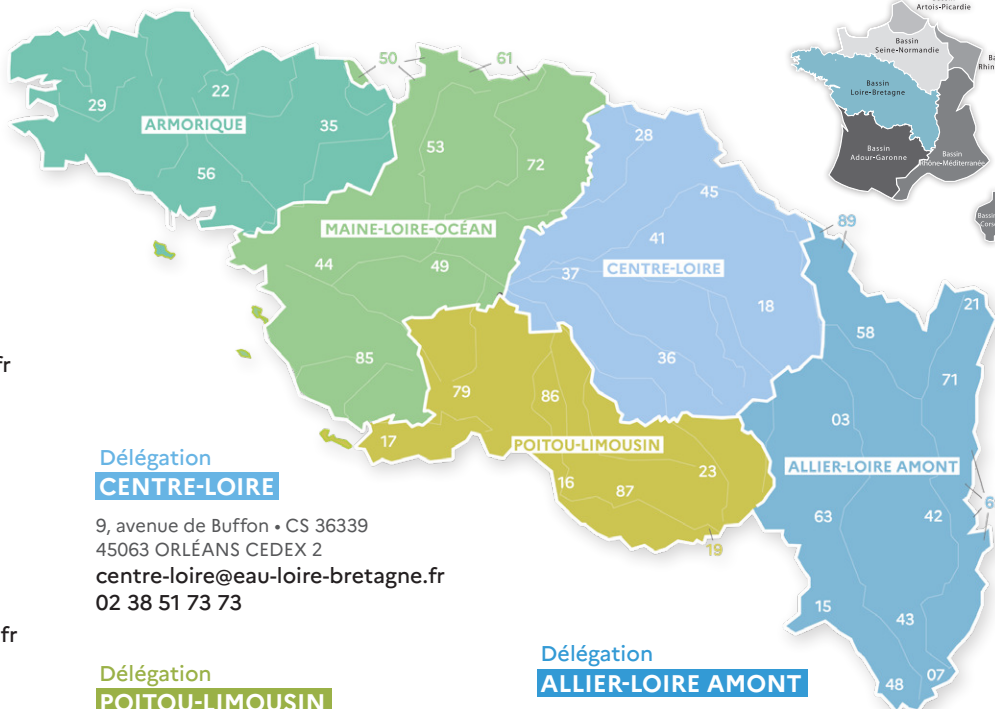
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Réalisation : AELB-DIC • Mars 2026 • Imprimé sur papier PEFC™



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>